

**COMITE D'ADMINISTRATION**

--oOo--

Séance du 16 décembre 2024

A 17h00 – Espace d'activités,  
Place de Bourgogne 50130 Cherbourg-en-Cotentin

N° DEL\_2024\_018

**Convention simplifiée de formation entre Aptima et la Caisse des Ecoles de  
Cherbourg-en-Cotentin**

**Etaient présent(e)s :**

- **Monsieur Dominique HEBERT** – Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation, de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR\_2021\_CECC-01),
- **Madame Lydie LE POITTEVIN** – Maire Adjointe en charge de la santé, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- **Monsieur Laurent LE MARQUIS** – représentant Monsieur Hubert COURTEILLE - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- **Madame Elisabeth TISON** – représentant Monsieur Grégory MARCO – Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- **Madame Stéphanie COUPE** - Conseillère municipale, désignée par le Conseil Municipal,
- **Monsieur Didier PERRIER** – Conseiller Municipal, désigné par le Conseil Municipal,
- **Madame Bernadette MILLE** – Personnalité qualifiée – désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- **Madame Marie-Odile DUBOST** – Sociétaire.

**Etaient excus(é)es :**

- **Monsieur Benoit ARRIVE** – Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Madame Anne AMBROIS** – Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- **Madame Valérie VARENNE** – Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- **Monsieur Daniel JOUANNE** – Sociétaire,
- **Monsieur Patrick TESSON** – Sociétaire,
- **Madame Maryline HAIRON** – Sociétaire.

## **I-EXPOSE**

L'équipe de la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin prend en charge un certain nombre de parcours individuels dans le cadre du Programme de Réussite Educative. Même si l'équipe ne travaille pas seule et si des échanges réguliers avec les partenaires ont lieu, les agents ressentent le besoin de s'interroger sur leurs pratiques et sur le sens de leurs interventions.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en place une supervision d'équipe et de confier cette mission à l'association Aptima.

Cette intervention pourra se dérouler sous 2 formes :

**Supervision individuelle** sous forme d'une séance d'analyse de pratique professionnelle d'une heure permettant à la personne d'échanger sur une situation professionnelle problématique.

Les rendez-vous pourront être pris à la demande.

**Supervision collective** sous forme d'analyse de pratique professionnelle de deux heures permettant à l'équipe d'échanger sur des situations professionnelles problématiques.

Les supervisons collectives seront programmées tous les deux mois.

## **II-DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'éducation,
- Considérant l'intérêt de la mise en place d'une supervision d'équipe,

### **LE COMITE D'ADMINISTRATION DECIDE**

d'autoriser la signature, avec l'association Aptima, de la convention portant sur les modalités d'intervention d'une psychologue du travail.

Président de la Caisse des Ecoles  
de Cherbourg-en-Cotentin  
(N°AR\_2021\_CECC -01)

**CHERBOURG-EN-COTENTIN  
CAISSE DES ECOLES**

Dominique HEBERT

Pour : 8

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

